



5è - 3è : Préparer l'ASSR

publié le 25/05/2020

Attestation Scolaire de Sécurité Routière

Au collège, l'éducation à la sécurité routière est finalisée par la préparation des deux attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) de niveau 1 et 2.

L'ASSR1 est organisée pour :

- les élèves des classes de cinquième et de niveau correspondant,
- des élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 14 ans au cours de l'année civile (au plus tard le 31 décembre 2020),
- les élèves ayant échoué et ne pouvant pas encore se présenter à l'ASSR2 mais désirant préparer le BSR (catégorie AM du permis de conduire) en école de conduite.

L'ASSR2 est organisée pour :

- les élèves des classes de troisième et de niveau correspondant,
- des élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 16 ans au cours de l'année civile (au plus tard le 31 décembre 2020),
- les élèves qui suivent une formation de préapprentissage en LP ou en CFA,
- les élèves âgés de plus de seize ans encore scolarisés et qui n'en sont pas titulaires.

L'ASSR1 n'est pas obligatoire pour passer l'ASSR2.

Nous vous invitons à vous y préparer en consultant les ressources mises à votre disposition dans le document joint, et à vous 'tester' via le lien suivant :

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

 [ressources_assr](#) (PDF de 95.6 ko)

Responsable pédagogique : V. Marseille.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.